

**57<sup>e</sup> MARATHON INTERNATIONAL DE LA MEUSE A L'AVIRON**  
**Organisé le samedi 18 octobre 2014**

*Sous les patronages de la Ville de Liège  
& de l'Administration de l'Éducation Physique et des Sports*

**Règlement - Avant-Programme**

1. L'épreuve est internationale. Elle est ouverte aux rameurs Seniors et Masters sur 7 et 5 tours et aux Juniors 15/16 et 17/18 sur 4 tours. Chaque tour est de 8 km 650.
2. L'inscription à l'épreuve entraîne automatiquement l'approbation du présent règlement et plus particulièrement la responsabilité des participants en ce qui concerne les dommages de toute nature occasionnés à eux-mêmes ou aux tiers, participant ou non à l'épreuve. Les concurrents sont notamment invités à s'assurer que leur état physique soit conforme aux exigences de l'épreuve. En conséquence, la responsabilité du club organisateur ne pourra en aucun cas être mise en cause au-delà de ce que prévoit la loi.
3. Le tableau joint détermine les HANDICAPS selon les catégories d'âge, sexe et bateau. Il décrit également les cas particuliers.
4. Les inscriptions mentionnent le nom du club, la catégorie précise du bateau, les nom et prénom, sexe, date de naissance et numéro de licence pour chaque rameur et barreur. Elles se font par lettre d'engagement distincte pour chaque équipe **suivant le modèle ci-joint** et sont adressées **de préférence par mail à [info@rsnm-liege.com](mailto:info@rsnm-liege.com)** ou à RSNM Parc de la Boverie 1 4020 Liège avant le **lundi 6 octobre 2014 à 18 heures**. Les doubles inscriptions ne sont pas admises. Les forfaits réguliers doivent parvenir avant le dimanche 12 octobre 18 heures. Il est procédé au tirage au sort le dimanche 12 octobre à 19 heures.
5. Les droits d'inscription sont fixés à 10 euros pour tous les participants, rameurs et barreurs, hommes et dames, seniors et masters, et 6 euros pour les juniors. Un guidon sera fixé à la pointe du bateau et un dossard au dos du rameur de proue. Ils seront retirés au club-house à partir de 9 heures, moyennant le versement d'une caution de 5 €.
6. Les bateaux **d'un poids minimum** ainsi que les barreurs sont soumis au contrôle dans le hangar à bateaux du RSNM au minimum 20' avant leur départ. Les bateaux non contrôlés sont automatiquement déclassés dans la catégorie appropriée. Les bateaux sont pesés vides de toute charge ou lest. Une tolérance maximale de 500g est appliquée.
7. Le départ des premiers concurrents a lieu à partir de 9h30. Le signal de départ est donné à l'heure prévue, sans attendre les retardataires. L'heure limite d'arrivée est 17h30. Les arbitres pourront arrêter tout bateau entamant le dernier tour jugé hors du temps limite.
8. Les bateaux prennent le départ, arrêtés devant la mire, au signal du starter. Ils descendent la Meuse sur sa rive droite, virent au pont Atlas pour remonter la Dérivation, virent autour du môle près du pont de Fragnée pour aboutir à la ligne de départ, soit une distance de 8 km 650 à parcourir 7, 5 ou 4 fois.
9. A la descente sur la Meuse, pour raison de sécurité, les bateaux doivent tenir la berge tribord au plus près. Les contrevenants seront pénalisés de 1' la première fois puis disqualifiés en cas de récidive. Les bateaux sur le point d'être dépassés doivent céder suffisamment tôt le passage en s'écartant de la trajectoire du bateau qui les remonte. Il est interdit aux barreurs de se substituer aux rameurs. Pour être classés, tous les concurrents doivent accomplir la totalité du parcours et terminer dans les délais. Un rameur ayant quitté le bateau alors que celui-ci poursuit l'épreuve ne peut reprendre sa place, sous peine de mise hors course de l'équipe. En cas d'avarie, l'équipe est tenue de quitter le champ de course. Les bateaux qui ont terminé ne peuvent gêner les concurrents encore en course. L'épreuve se déroule selon le code des courses de la F.R.B.A. et plus particulièrement en application de son chapitre XV relatif aux courses de longue distance pour ce qui n'est pas prévu au présent règlement.
10. Prix (non cumulatifs) :
  - 3 classements sont établis : un pour l'épreuve 7 tours, un pour l'épreuve 5 tours, un pour l'épreuve 4 tours.
  - Un prix sera remis à chaque participant terminant l'épreuve.
  - Une coupe sera remise au premier bateau toutes catégories, au premier bateau senior, au premier bateau dames et masters et au premier bateau de chaque catégorie pour autant qu'il y ait au moins trois bateaux de celle-ci au départ.

APPROUVE F.R.B.A.  
Pierre CAPPELLEMANS

La Secrétaire,  
Christelle MATHIEU

La Présidente,  
Véronique MISSOUT